

Convergences HP

29 avril 2019

LETTRE D'INFORMATION du SNAM-HP et de la CMH

Défendons ensemble les médecins hospitaliers dans leurs exercices !

Les bouleversements successifs de l'organisation et de la gouvernance des hôpitaux, au motif de les rendre plus efficaces et mieux gouvernables, ont contribué à **fragiliser les services**, à fragmenter le "pouvoir médical", en renforçant **démesurément le pouvoir directorial**.

Bien sûr, lorsque l'hôpital a la chance d'avoir un(e) directeur/directrice **de grande valeur humaine**, respectueux des autres comme des compétences médicales ou paramédicales, ces réformes ne posent **pas trop de difficultés**. Il en est tout autrement lorsqu'il s'agit d'une **personnalité plus technocratique** qu'humaniste, **autocratique, carriériste** ou simplement dans le contexte actuel de sévères **contraintes budgétaires**.

Le risque d'une dérive autoritaire, favorisée par la réforme HPST, peut alors prendre toute son ampleur. Cela se traduit par des chefs de services ou d'unités fonctionnelles **débarqués brutalement**, ou plus insidieusement mis **sous tutelle de cadres inféodés à la direction**. Il peut également s'agir de chefs de pôles habilement choisis pour jouer les suppôts de l'administration, et intervenir au mépris des compétences de leurs collègues, dans des spécialités ou des disciplines qu'ils croient d'autant mieux connaître qu'ils en ignorent l'essentiel. Parfois même, certains présidents de CME se trouvent être **instrumentalisés par un directeur manipulateur**. Enfin des **conflits existent aussi entre médecins**, et si certains directeurs peuvent également souffrir de harcèlement moral, leurs organisations syndicales et professionnelles sont aussi là pour les aider.

C'est pour cela que **dans ces situations, très douloureuses** et très déstabilisantes pour les individus et pour les équipes hospitalières, **vos syndicats sont souvent l'ultime recours**, pour vous **écouter, vous conseiller**, parfois vous orienter vers un avocat ou vers une association d'entraide médicale tout comme pour peser sur l'administration, sur l'ARS, sur le CNG (conseil national de gestion) voire même le Ministère chargé de la santé, afin de tenter de rétablir l'équilibre propice à la sérénité de l'exercice.

Il faut parfois aussi aider à **porter le dossier devant la justice administrative**, ou même pénale en cas de **harcèlement moral caractérisé**, pour faire **annuler une décision contraire à l'éthique médicale et/ou au droit**. Ce peut aussi être pour **faire annuler des suspensions d'exercice arbitraires**, décidées en l'absence de tout danger pour la qualité et la sécurité des soins, simplement parce que le médecin ne souhaitait pas appliquer une décision administrative qu'il ne saurait approuver.

Nos syndicats sont aussi un **précieux recours** lorsque survient un **évènement indésirable et grave**, d'origine souvent multi factorielle, et que l'administration semble chercher un **bouc émissaire**, afin d'éviter que l'accident ne révèle une **profonde désorganisation** du service, provoquée ou favorisée par **les économies drastiques** sur les matériels, ou plus souvent encore sur les personnels. On oublie trop souvent lors d'évènements indésirables graves que **le médecin est la seconde victime de l'accident médical**.

Enfin **vo**tre **Syndicat** peut aussi parfois **se porter partie-civile** pour obtenir l'accès au dossier, demander des investigations complémentaires, des contre-expertises, et **conseiller le médecin** pour **organiser sa défense** et pour **faire face**.

Pour qu'ils puissent pleinement jouer **leurs rôles de défense des intérêts** moraux et pratiques de nos **professions et de nos exercices**, nos **syndicats** ont besoin d'être hautement représentatifs, et c'est pourquoi **nous sollicitons vos suffrages lors des prochaines élections médicales hospitalières du 25 juin au 2 juillet.**

Nous avons choisi de consacrer de notre temps et de notre expertise afin d'aider au mieux les collègues qui en font la demande. **Aujourd'hui, cet engagement pour le collectif** dans nos professions tournées vers le soin et le "prendre soin" est **plus que jamais à développer** ! Aidez-nous à vous aider ! **Votez !**

« ENSEMBLE pour L'HÔPITAL de DEMAIN » est la Convergence pour la défense des praticiens de toutes les disciplines. L'Union Syndicale notamment du SNAM-HP et de la CMH, assure la défense de **toutes les spécialités médicales et de tous les statuts des médecins de l'hôpital public.**

Pr Sadek Beloucif, SNAM-HP
Dr Norbert Skurnik, CMH

CONVERGENCES (SNAM-HP/CMH), 15 rue Ferdinand Duval - 75004 PARIS
unispourdefendrelhopitalpublic@gmail.com